



**Réponse du ministre de la Culture à la question parlementaire n° 2723 déposée en date du 4 août 2025 par l'Honorable Députée Djuna Bernard**

**1. Quel est l'état d'avancement actuel de l'organisation des Bühnenpräisser 2025 ? Un calendrier a-t-il été fixé pour les différentes étapes de sélection et de remise des prix ? Le ministre peut-il confirmer que la cérémonie aura lieu à la date initialement prévue ? Dans la négative, quelles sont les raisons du retard observé ?**

Pour l'édition 2025 des *Lëtzebuenger Bühnepräisser*, le ministère de la Culture a opté pour un processus de sélection à deux degrés, avec une approche de nomination participative, procédure ayant fait ses preuves depuis la première édition des *Lëtzebuenger Musékspräisser* en 2022.

Dans un premier temps des nominateurs/trices issu/es, entres autres, du secteur des arts vivants (établissements publics, partenaires conventionnés avec une programmation arts vivants, professionnel/les du secteur, structures de diffusion arts vivants, organisateurs/trices de festivals, programmeurs/trices) ont été invités à proposer trois noms d'artistes ou de projets s'étant particulièrement distingué/es au cours des deux saisons précédant la remise des *Lëtzebuenger Bühnepräisser* ceci afin d'établir une shortlist de cinq nominé/es par catégorie.

Puis, lors d'un deuxième tour, un jury nommé par le ministre de la Culture et dont les membres sont reconnu/es pour leur expertise dans le domaine de la création, de la production et de la réception des arts vivants, désignera les lauréat/es. Le 30 juin, les nominateurs/trices des *Lëtzebuenger Bühnepräisser* ont reçu un courrier électronique les invitant à proposer trois projets, artistes, collectifs ou collaborateurs/trices du secteur des arts vivants dans six catégories distinctes, avec demande de renvoyer leur vote jusqu'au 11 juillet. Considérant que certain/es d'entre-eux/elles étaient pris par un engagement professionnel au Festival d'Avignon, un courriel du ministère les a informé/es d'une prolongation de délai de vote jusqu'au 20 juillet.

Pour pouvoir établir les *shortlists* des cinq nommé/es retenu/es par catégorie et dans un souci de transparence et d'indépendance, le ministère a sollicité les membres du jury afin de départager les nommé/es ayant recueilli un nombre de votes *ex aequo*. Cette étape intermédiaire nécessaire a repoussé la publication des shortlists prévue initialement pour fin juillet au début août.

Au cours des mois d'août et septembre, le jury se réunira selon ses disponibilités et besoins afin de décider des lauréat/es. La cérémonie de remise des prix des *Lëtzebuenger Bühnepräisser 2025* aura bien lieu comme initialement prévu et officiellement communiqué, le 25 septembre à 19h30 au Mierscher Theater.

**2. Le Ministre estime-t-il que le calendrier actuellement appliqué permet de garantir le sérieux attendu pour une telle remise de prix, notamment en ce qui concerne la possibilité pour les membres du jury d'évaluer équitablement les spectacles présentés ?**

Le jury des *Lëtzebuenger Bühnepräisser 2025* est constitué de sept membres possédant du fait de leur formation, de leur activité professionnelle ou de leur engagement une expertise avérée dans le domaine du spectacle vivant. Le ministère a toute confiance en leurs capacités, en leurs compétences et en leur professionnalisme pour juger du bienfondé des distinctions à attribuer. À ce titre, toute

décision du jury sera motivée. Par ailleurs, le ministère et la Theater Federatioun, mandatée par le ministère pour l'organisation des *Lëtzebuenger Bûnepräisser*, sont naturellement toujours à l'écoute du jury pour lui fournir, si besoin, tous les éléments nécessaires pour remplir sa mission de désignation de lauréat/es.

**3. Monsieur le Ministre a-t-il été informé des raisons ayant conduit à la démission d'un membre du jury ? Dans l'affirmative, peut-il préciser les raisons évoquées?**

Le membre démissionnaire a informé la Theater Federatioun (27 juillet) et le ministère de sa volonté de se retirer du jury pour la raison qu'il lui était malheureusement impossible de remplir son rôle de membre du jury dans le cadre donné et les délais impartis. Le remplacement du membre démissionnaire a été confirmé le 30 juillet en la personne d'Andreas Wagner, dramaturge et enseignant.

**4. Quelles mesures ont été mises en place afin de garantir la transparence et l'indépendance du jury ?**

Afin de garantir la transparence et l'indépendance des *Lëtzebuenger Bûnepräisser*, le ministère de la Culture en a délégué la mise en œuvre à la Theater Federatioun. Cette organisation comprend entre autres la tenue des réunions du jury et leur suivi - le ministère ne mettant à disposition du jury qu'une salle et les moyens techniques nécessaires pour permettre, si besoin en est, une connexion par visio-conférence aux réunions. Les membres du jury signent par ailleurs une attestation d'absence de conflit d'intérêts.

**5. À la lumière des critiques évoquées publiquement, le Ministre envisage-t-il un ajustement des procédures pour renforcer la crédibilité et l'adhésion du secteur autour de cette initiative ?**

Comme le processus de vote en deux étapes est une première pour cette édition des *Lëtzebuenger Bûnepräisser*, le ministère est naturellement très à l'écoute du secteur des arts vivants et reste particulièrement attentif aux remarques et aux retours éventuels des professionnel/les de la scène. Ces remarques et retours sont précieux et seront évidemment pris en compte afin d'adapter, si nécessaire, les procédures afin de les améliorer pour les futures éditions des *Lëtzebuenger Bûnepräisser*, destinés à valoriser les arts du spectacle vivant au Luxembourg et à leur donner une reconnaissance et une visibilité plus grande auprès du grand public.

Luxembourg, le 13 août 2025

Le ministre de la Culture

(s.) Eric Thill